

201352

CESSION DE PARTS de S.A.R.L.

7 CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée au capital de **18 300 €** (capital divisé en **500 parts de 36.60 €**)

Siège Social **1/3 avenue de la Villa Antony - 94410 SAINT MAURICE**

Objet **Ingénierie générale du bâtiment, assistance à maître d'ouvrage, pilotage, coordination de travaux bâtiment et génie civil**

Constituée par acte sous seing privé en date du **18 décembre 1997**

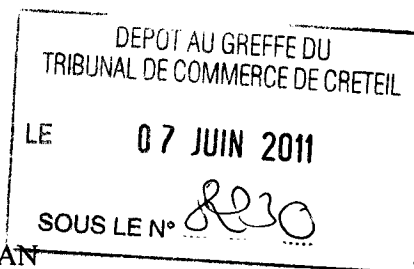
Registre du Commerce de **CRETEIL** sous le numéro **415 196 765**

Entre les soussignés :

- **Monsieur Chaouki SALAME**

Né le 2 février 1961 à KLAIMA (LIBAN)

Demeurant 37 avenue Léon Blum - 94230 CACHAN



dit le Cédant, d'une part,

- **Monsieur Michel DIEZ**

Né le 6 février 1961 à ALFORVILLE (94)

Demeurant 49 avenue Marie Curie - 77600 BUSSY SAINT GEORGES

dit le Cessionnaire, d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur **Chaouki SALAME** est propriétaire de **450 parts de 36.60 euros** chacune, numérotées de **51 à 500**, de ladite Société à Responsabilité Limitée.

Il cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit **25 parts**, numérotées de **51 à 75**, qu'il possède en **pleine propriété** dans ladite société.

Par la présente cession, le Cessionnaire devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir **de ce jour**, tous droits et obligations y attachés.

Initiales de M. Chaouki SALAME

Initiales de M. Michel DIEZ

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de **15 000 euros (QUINZE MILLE EUROS)** que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire et dont il lui donne ici valable quittance.

Cette cession sera notifiée par huissier (art. 1690 du C.C.) ou par le dépôt d'un original au Gérant qui en donne attestation.

Les parts cédées ont plus de **TROIS** années d'existence et ne confèrent pas la jouissance de biens immobiliers.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par **le Cessionnaire**.

~~Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.~~

Fait à **SAINT MAURICE**, le **22 avril 2011**

Signature de M. Chaouki SALAME

Précédée de la mention

"Bon pour cession de 25 parts et quittance"

Signature de M. Michel DIEZ

Précédée de la mention

"Lu et approuvé, bon pour acceptation de cession"

Bon pour cession de 25 parts
et quittance



Lu et approuvé, bon pour
acceptation de cession



Intervention du conjoint en biens du Cessionnaire

Signature de Mme Nadia DIEZ, née AZDOD,

Précédée de la mention

"Bon pour accord, sans être associée"

Bon pour accord, sans être
associée

M^{me} Andrée SALAME



Bon pour accord, sans être
associée



Enregistré à **SIE DE VILLEJUIF**

Le 30/05/2011 Bordereau n°2011/482 Case n°2

Enregistrement 416 €

Pénalités 42 €

Total liquidé quatre cent cinquante-huit euros

Montant reçu quatre cent cinquante-huit euros

Ext 2649

